



**Mairie de Rompon**

☎ : 04 75 63 80 44

☎ : 04 75 63 82 73

E-mail : mairierompon@wanadoo.fr

Département de l'Ardèche  
Commune de ROMPON

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1er MARS 2016**

L'an deux mille seize, le premier mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Rompon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann VIVAT, Maire.

**Etaient présents :** MM. VIVAT Y., BOURDILLON S., WARD I., COMBIER Ch.,  
MARTIN M., RIOU B., RUEL L., DUTRIEUX J.L.  
Mmes CORNU V., VIALON C., ROUX S., FRANÇOIS M. et  
BEEN C.

**Absent excusé :** CAZORLA R.,

**Secrétaire de séance :** Mme CORNU V.

Monsieur VIVAT remercie les élus de leur présence et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur VIVAT demande à l'Assemblée Délibérante son accord pour rajouter à l'ordre du jour une délibération relative au dépôt d'un dossier de demande de subvention au CDDRA Centre Ardèche dans le cadre des travaux de rénovation des logements dans les Fonts du Pouzin.

A l'unanimité, les élus se prononce en faveur de l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour de la séance.

**DELIBERATIONS**

Au cours de cette séance, le conseil municipal:

1. Valide le compte-rendu du précédent conseil municipal,
2. Approuve les comptes de gestion et administratif de la commune et décide de l'affectation des résultats de clôture
3. Approuve les comptes de gestion et administratif des logements communaux et décide de l'affectation des résultats de clôture
4. Procède à la dissolution du CCAS
5. Crée une commission extra municipale pour la gestion de l'action sociale
6. Demande à l'Etat une subvention dans le cadre du soutien à l'investissement public local
7. Demande une subvention au CDDRA Centre Ardèche,
8. Divers:
  - Enquête INSEE
  - Formation aux 1ers secours
  - Recensement de la population
  - Prévision des dates des prochains C.M.

**DEROULEMENT DE SEANCE**

**1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal:**

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider le compte rendu du précédent conseil municipal qui leur est parvenu soit par courrier, soit par voie électronique.

Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des élus présents.

## 2. Approbation des comptes de gestion et administratif 2015 de la commune:

Les élus présents sont informés que le compte de gestion relatif au budget susnommé, dressé par Monsieur ANDRE, Inspecteur Divisionnaire de la Trésorerie Municipale de PRIVAS, apparaît conforme en tout point au compte administratif 2015 de ce même budget.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires par M. Sébastien BOURDILLON, le bilan de l'exercice 2015 s'établit ainsi:

### Section de Fonctionnement:

Dépenses	421 964.63	€
Recettes	1 080 145.41	€

**Excédent de clôture :** **658 180.78** €

### Section d'Investissement:

Dépenses	516 281.30	€
Recettes	428 334.25	€

**Besoin de financement :** **87 947.05** €

**Résultat de l'ensemble:** **570 233.73** €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées:

1. Le compte de gestion 2015 du budget communal est approuvé par voix 13 pour, voix 0 contre et 0 abstention.
2. Le compte administratif 2015 de ce même budget est approuvé, hors de la présence de M. le Maire, par voix 12 pour, 0 voix contre et 0 abstention.

## 3. Affectation des résultats de clôture du CA 2015 de la commune:

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 du budget communal, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		441 557,31	372 966,39		372 966,39	441 557,31
Opérations de l'exercice	421 964,63	638 588,10	143 314,91	428 334,25	565 279,54	1 066 922,35
Totaux	421 964,63	1 080 145,41	516 281,30	428 334,25	938 245,93	1 508 479,66
Résultat de clôture		658 180,78	87 947,05			570 233,73

Besoin de financement	87 947,05	
Excédent de financement		
Restes à réaliser		
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	87 947,05	au compte 1068
Excédent total de financement		
Excédent de fonctionnement	570 233,73	

1° Considérant le besoin de financement de la section d'investissement, décide d'affecter la somme de 87 947,05 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

2° Le surplus d'un montant de 570 233,73 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002

« excédent de fonctionnement reporté » sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

#### 4. Approbation des comptes de gestion et administratif 2015 des logements communaux:

Les élus présents sont informés que le compte de gestion relatif au budget susnommé, dressé par Monsieur Paul ANDRE, Inspecteur Divisionnaire de la Trésorerie Municipale de PRIVAS, apparait conforme en tout point au compte administratif 2015 de ce même budget.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires par M. BOURDILLON Sébastien, le bilan de l'exercice 2015 s'établit ainsi:

##### Section de Fonctionnement:

Dépenses	8 721.78	€
Recettes	162 410.48	€

**Excédent de clôture :** 153 688.70 €

##### Section d'Investissement:

Dépenses	148 625.08	€
Recettes	249 192.78	€

**Excédent de financement :** 100 567.70 €

**Excédent de l'ensemble:** 254 256.40 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées:

1. Le compte de gestion 2015 du budget logements communaux est approuvé par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
2. Le compte administratif 2015 de ce même budget est quant à lui approuvé, hors de la présence de M. le Maire, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

#### 5. Affectation des résultats de clôture du CA 2015 des logements communaux:

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yann VIVAT, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice du budget des logements communaux, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		109 852,96	47 551,18		47 551,18	109 852,96
Opérations de l'exercice	8 721,78	52 557,52	101 073,90	249 192,78	109 795,68	301 750,30
Totaux	8 721,78	162 410,48	148 625,08	249 192,78	157 346,86	411 603,26
Résultat de clôture		153 688,70		100 567,70		254 256,40

Besoin de financement  
Excédent de financement

100 567,70



## 7. Affectation du résultat de clôture du CA 2015 du CCAS:

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yann VIVAT, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 960,05			-	2 960,05
Opérations de l'exercice	5 472,40	5 130,00	-	-	5 472,40	5 130,00
Totaux	5 472,40	8 090,05	-	-	5 472,40	8 090,05
Résultat de clôture		2 617,65				2 617,65

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 617,65 euros au compte 002 du budget principal.

## 8. Dissolution du CCAS:

L'article L.123-4 du code de l'action et des familles, stipule que le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE indique que le CCAS est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants et qu'il peut ainsi être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

S'agissant des attributions du CCAS de la commune, ces dernières se résument à : l'attribution de secours selon certains critères bien définis, l'élection de domicile pour les personnes sans domicile fixe, l'organisation du repas et la confection des colis offerts aux aînés de la commune.

La gestion des dossiers de demande de RSA, le portage des repas à domicile ont été transférés au CIAS de PRIVAS.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De dissoudre le CCAS avec effet au 1er janvier 2016.
- D'exercer les attributions dont le CCAS avait la charge.
- D'imputer au budget principal de la commune l'excédent de clôture d'un montant de 2 617,65 € constaté lors de l'approbation du compte administratif 2015.
- D'informer par courrier les membres du CCAS.

## 9. Création d'une commission extra municipale pour la gestion de l'action sociale:

Suite à la dissolution du CCAS de la commune, le maire souhaite créer une commission extra-municipale composée des membres nommés et élus issus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dissous.

Ces derniers, seraient consulter, sur les dossiers de demande de secours, aideraient dans la mise en place du repas et des colis de fin d'année à destination des aînés de la commune.

Après discussion, le conseil municipal, décide avec 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention:

- Valide la création de la commission extra municipale pour la gestion de l'action sociale
- Accepte de désigner dans cette commission en charge de l'action sociale les 7 élus issus du CCAS dissous, à savoir:  
MM BOURDILLON, MARTIN,  
Mmes FRANÇOIS, VIALON, BEEN-CROUZET, ROUX, CORNU,
- Charge le maire d'écrire aux membres nommés, du CCAS dissous, pour leur demander s'ils souhaitent y participer au titre d'experts.

Il est rappelé que le Maire est président de droit de la présente commission nouvellement constituée.

#### 10. Demande de subvention d'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement public local :

Par courrier du 4 février 2016, le Préfet de l'Ardèche confirme aux collectivités la volonté de l'Etat de soutenir l'investissement public local et d'allouer sous certaines conditions une dotation cumulable avec la DETR.

A la lecture de la circulaire, la rénovation thermique et l'utilisation d'énergie renouvelable font partie des projets éligibles à la subvention, ce qui permet à la collectivité de présenter un dossier concernant de la réhabilitations des 2 logements situés dans Les Fonts du Pouzin.

Le coût global de l'opération de réhabilitation a été estimé à 166 000 € H.T., dont 100 400 € H.T. sont dédiés aux postes éligibles suivants:

Postes éligibles	Montant H.T. en €	Dotation à l'investissement attendue (40 %)	A charge de la collectivité (emprunt)
Charpente et couverture	27 000	10 800	16 200
Isolation des façades par l'extérieur	4 000	1 600	2 400
Menuiseries extérieures et intérieures bois	18 400	7 360	11 040
Plâtrerie, peinture, isolation faux plafonds	33 000	13 200	19 800
Electricité, chauffage et ventilation	12 000	4 800	7 200
Poêle à granulés	6 000	2 400	3 600
<b>TOTAL</b>	<b>100 400</b>	<b>40 160</b>	<b>60 240</b>

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- ✓ D'approuver les travaux de rénovation thermique, de transition énergétique et d'énergie renouvelable pour offrir du locatif de qualité.
- ✓ De valider le financement tel que présenter ci-dessus.
- ✓ De demander une aide à hauteur de 40% des 100 400 €H.T. éligibles à la subvention, soit 40 160 € H.T.
- ✓ Charge le maire de déposer un dossier auprès du Préfet de Région

#### 11. Demande de subvention au CDDRA Centre Ardèche dans le cadre des travaux de réhabilitation des 2 logements dans Les Fonts du Pouzin :

Dans le cadre de sa politique territoriale, la Région Rhône-Alpes Auvergne a déployé le dispositif des contrats de développement durable.

Notre commune étant dans le périmètre du CDDRA Centre Ardèche , cette dernière peut se positionner par rapport à la fiche action n°6.5.2: réhabilitation, performance de l'habitat dans le parc public et prétendre ainsi à l'octroi d'une subvention d'un montant de 24 500 € H.T.

Celle-ci est calculée selon des critères bien définis dans le règlement: 125 € par m2 réhabilité, collectivité dont la population municipale est < à 1 000 habitants, logements de type T3 ou plus,...

Le coût global de l'opération de réhabilitation des 2 logements de type T4 a été estimé à 166 000 € HT.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- ✓ D'engager les travaux de réhabilitation des logements et de créer 2 appartements de type T4,
- ✓ De solliciter une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne dans le cadre du CCDRA Centre Ardèche,
- ✓ De charger M. le maire de d'adresser au Président de la Région un dossier complet.

#### 12. Divers:

- L'INSEE mène actuellement une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité, des administrés seront interrogés par téléphone ou par visite d'un enquêteur muni d'une carte officielle. Dans tous les cas ces derniers seront prévenus par courrier et informés par avance du nom de l'enquêteur.
- Le personnel de la commune sera formé aux gestes de 1er secours par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche le 11 avril 2016.
- Recensement 2016 de la population: ce dernier étant terminé, la commune de Rompon compte 1200 habitants.
- M. WARD demande à ce que les prochaines réunions du conseil municipal soient planifiées d'avance pour gérer au mieux les disponibilités de chacun des élus. Les prochaines dates sont arrêtées aux 5 avril 2016 à 20h30, 17 mai 2016 à 20h30 et 1er juillet 2016 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H57.

**VIVAT Y.**

**BOURDILLON S.**

**RUEL L.**

**MARTIN M.**

**BEEN C.**

**DUTRIEUX J.L.**

**VIALON C.**

**WARD I.**

**RIOU B.**

**FRANÇOIS M.**

**COMBIER Ch.**

**CORNU V.**

**ROUX S.**